

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Maryse GIROD, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Maryse GIROD à Dominique VARESCHARD / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°085/2020

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 18 juin 2020

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 juin 2020.

Les Conseillers Communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-085_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Maryse GIROD, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Maryse GIROD à Dominique VARESCHARD / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°086/2020

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- 👁 Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- 👁 Marchés publics : en € HT :

Date	N° marché	Prestataire	Type	Objet	CP Ville	Montant HT
13/04/20	M226/2020	AGORA	Service	Accompagnement financier	21200 BEAUNE	3330,00 €
23/06/20	M236/2020	SPIE CityNetwork	Travaux	Pose de réseau FT en coordination de travaux d'extension	25420 VOUEAUCOURT	3548,00 €
23/06/20	M239/2020	JBI Sarl	Services	MAO en phase programmation pour d'améliorations thermiques	25700 VALENTIGNEY	9100,00 €
02/07/20	M258/2020	PACKMAT SYSTEM	Fourniture s	Système d'identification pour nouvelle benne OM	70400 HERICOURT	10500,00 €
02/07/20	M259/2020	JSERVICES	Services	Réparation porte de garage travée BOM latérale	70700 GY	3477,22 €
07/07/20	M267/2020	ADAPEI PRO	Services	Entretien zone des Guinottes 1 & 2	70400 HERICOURT	4021,38 €

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200716-086_2020-DE

- ⊗ Contrat de location : NEANT
- ⊗ Contrat d'assurance : NEANT
- ⊗ Régies comptables : NEANT
- ⊗ Dons et legs : NEANT
- ⊗ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊗ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ⊗ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊗ Contrat de travail à durée déterminée : **9 juin au 10 juillet 2020**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
DECHETS ENVIRONNEMENT			
Remplacement	3	35 H	2
Renfort Activité	1	35 H	1
ECOLE DE MUSIQUE			
Vacance emploi			
MULTI ACCUEIL			
saisonnier	2	25 H	2
MEDIATHEQUE			
Remplacement	2	35 H	2
	1	10 H	1
Equipements sportifs			
Remplacement	1	20 H	1
Service administratif			
Remplacement	1	35 H	1
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	1	19 H	1
	1	6 H	1
remplacement	1	25 H	1
Saisonnier	5	25H	5

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

44

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) –Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°087/2020

Objet : Election du Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 ; L 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil communautaire **DECIDE** de proclamer Fernand BURKHALTER , président de la communauté de communes et le **DECLARE** installé.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

44

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) –Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°088/2020

Objet : Détermination du nombre de Vice-présidents

L'article L.5211-10 du CGCT énonce que « Le bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. (...) L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur (...) sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. »

Il convient donc de fixer le nombre de Vice-présidents.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre, 6 abstentions) **DECIDE** de fixer à 9 le nombre de Vice-présidents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

44

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°089/2020

Objet : Election des Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 ; L 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vices président doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Le Conseil communautaire **DECIDE** de proclamer :

- Jean-Jacques SOMBSTHAY, 1^{er} Vice-président de la communauté de communes et le **DECLARE** installé.
- Dominique CHAUDEY, 2^{ème} Vice-président de la communauté de communes et le **DECLARE** installé.
- Eric STEIB, 3^{ème} Vice-président de la communauté de communes et le **DECLARE** installé.
- André-Marie DEPOUTOT, 4^{ème} Vice-président de la communauté de communes et le **DECLARE** installé.
- Luc BOULLEE, 5^{ème} Vice-président de la communauté de communes et le **DECLARE** installé.
- Martine PEQUIGNOT, 6^{ème} Vice-présidente de la communauté de communes et la **DECLARE** installée.

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-089_2020-DE



- Jean VALLEY, 7^{ème} Vice-président de la communauté de communes et le **DECLARE** installé.
- Catherine FORTES, 8^{ème} Vice-présidente de la communauté de communes et la **DECLARE** installée.
- Dahlila MEDDOUR, 9^{ème} Vice-présidente de la communauté de communes et la **DECLARE** installée.

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-089_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°090/2020

Objet : Composition du bureau

Vu l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le CGCT ne donne pas de précision sur la détermination des autres membres ni sur leur mode de désignation. La Communauté de communes peut donc en principe déterminer librement les conditions dans lesquelles les autres membres du bureau sont désignés.

Il est rappelé qu'il est de pratique constante au sein de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt que chacune des 23 communes puisse être représentée à cette instance qui jusqu'à présent n'a pas voix délibérative.

A défaut de dispositions législatives expresses régissant le fonctionnement du bureau, celui-ci peut faire l'objet de dispositions particulières adoptées par l'organe délibérant dans son règlement intérieur. Ce règlement sera proposé à l'assemblée communautaire lors d'un conseil à venir, aussi il est proposé dès à présent de décider de la composition du bureau laquelle sera ensuite reprise dans le cadre du règlement intérieur de l'assemblée communautaire

Il est donc proposé la rédaction suivante : « Le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents, des conseillers délégués, des Maires des communes non conseillers délégués ou représentants des communes non attributaires d'une vice-présidence, la Ville d'Héricourt étant représentée par 5 membres plus le Maire délégué de Tavey soit au total 6 membres. »

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre, 6 abstentions) **ADOpte** de la composition du bureau telle que présentée.



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020

Le Président,

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-090_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

44

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°091/2020

Objet : Election des autres membres du bureau non élus Vice-Présidents:

Vu les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Un appel à candidature est effectué sur la base de la composition du bureau adoptée par le conseil communautaire afin de procéder à l'élection des autres membres du bureau non élus Vice-Présidents.

Les conseillers communautaires élisent à 42 voix pour et 6 abstentions comme membres du bureau :

NOM	Commune
Pascal BOULADE	Aibre
François DUPONT	Belverne
Michel CLAUDEL	Brevilliers
Jean-Claude KUBLER	Chalonvillars
Nicolas JOUFFRAY	Chagey
Jean-Pierre MATHEY	Chavanne
Francis ABRY	Chenebier

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-091_2020-DE



Pascale RAPP	Coisevaux
Jean-Pierre JEANROY	Couthenans
Hugues VILLANI	Courmont
Daniel COUSSEAU	Etobon
Myriam IOSS	Le Vernoy
Pierre-Yves SUTTER	Héricourt (Bussurel)
Christophe VAILLANT	Héricourt (Tavey)
Jean-François RIBIERE	Saulnot
Grégoire GILLE	Trémoins
Guy GREZEL	Villers sur Saulnot
Yves LIGIER	Vyans le Val

Et les déclare installés.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-091_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°092/2020

Objet : Décision de recourir au vote à main levée pour l'élection des représentants de la Communauté de communes au sein de différents organismes.

Selon l'article 10 de la loi du 22 juin 2020, l'organe délibérant d'un EPCI peut, jusqu'au 25 septembre 2020, décider à l'unanimité de ne pas recourir à la désignation au scrutin secret de leurs délégués dans les syndicats intercommunaux et dans les syndicats mixtes fermés.

Le vote peut être :

- A main levée si les conseillers communautaires, à l'unanimité, le décident,
- A scrutin secret à la majorité absolue à deux tours. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de recourir au vote à main levée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°093/2020

Objet : Election des représentants de la CCPH au sein du SYTEVOM

Le Président expose que le Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM) est un syndicat départemental ouvert sur une partie du Doubs qui gère le transfert et le traitement des déchets ménagers, le tri des déchets, les points d'apport volontaires et la gestion des déchetteries.

Conformément aux statuts du syndicat, il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui siègeront au sein du conseil syndical pour représenter la CCPH.

Après appel à candidature, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (43 votes pour et 5 abstentions) **ELIT** Jean VALLEY, Guy GREZEL et Pierre-Yves SUTTER en tant que titulaires ainsi que leurs suppléants respectifs Jean-Pierre JEANROY, Jean-Pierre MATHEY et Danielle BOURGON.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-093_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°094/2020

Objet : Election des représentants de la CCPH au sein de Haute-Saône Numérique

Le Président expose que dans le but de développer le très haut débit sur le territoire de la CCPH, il a été décidé d'adhérer à Haute-Saône Numérique en 2018.

Ainsi un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être élus pour siéger au Comité Syndical.

Après appel à candidature, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (43 votes pour et 5 abstentions) ELIT Michel CLAUDEL en tant que titulaire ainsi que son suppléant Daniel COUSSEAU.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-094_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°095 /2020

Objet : Election des représentants de la CCPH au sein du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Le Président expose que créé par arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2016, le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté s'est substitué au SMAU pour mener une stratégie globale de projet territorial à l'échelle du Nord Franche-Comté. Ses domaines d'intervention sont : le développement économique, la recherche, l'enseignement supérieur et la culture, l'aménagement territorial, les transports et la santé.

Il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la CCPH au Comité Syndical.

Après appel à candidature, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (43 votes pour et 5 abstentions) ELIT Fernand BURKHALTER et Jean-Jacques SOMBSTHAY en tant que titulaires ainsi que leurs suppléants respectifs Michel CLAUDEL et Pascal BOULADE.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-095_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°096 /2020

Objet : Election du représentant de la CCPH au sein de l'Agence Régionale de Bourgogne Franche-Comté

Le Président expose que la CCPH a adhéré et est rentrée au capital de la Société Publique Locale « Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté » en 2018. La société a pour objet, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires, d'accompagner le maintien, le développement et l'attractivité du territoire et d'assurer la promotion économique.

La gouvernance de l'Agence est composée d'une assemblée spéciale (composée de 55 EPCI actionnaires hors Conseil Régional), d'un Conseil d'Administration (composé de 11 représentants du Conseil Régional et de 7 représentants des 55 EPCI, élus par l'Assemblée Spéciale) et d'une Assemblée Générale (composé de tous les actionnaires : Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et EPCI).

Il convient de désigner un représentant de la CCPH pour siéger à l'Assemblée Spéciale qui pourra candidater pour représenter les actionnaires (EPCI) au sein du Conseil d'Administration et éventuellement être élu Président ou Vice-Président de l'Assemblée Spéciale.

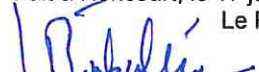
Après appel à candidature, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (43 votes pour et 5 abstentions) ELIT Eric STEIB en tant que représentant de la CCPH au sein de l'Agence Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200716-096_2020-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°097/2020

Objet : Election des représentants de la CCPH au sein du Syndicat Mixte de Transport Nord Franche-Comté

Le Président expose qu'afin de favoriser une offre de transports publics complète, unifiée et coordonnée des acteurs de la mobilité, les trois Autorités Organisatrices de Mobilité (PMA, SMTIC et CPH) que comporte le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté se sont rapprochées. Le Syndicat Mixte de Transport Nord Franche-Comté a été créé par arrêté préfectoral le 20 décembre 2019.

Il convient d'élire 2 délégués titulaires pour siéger au sein du Comité Syndical.

Après appel à candidature, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (43 votes contre et 5 abstentions) ELIT Fernand BURKHALTER et Jean-Jacques SOMBSTHAY en tant que titulaires.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-097_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°098/2020

Objet : Election des représentants de la CCPH au sein de la SEDIA

Le Président expose que la CCPH a adhéré et est rentrée au capital de la Société d'Economie Mixte « SEDIA » en 2019.

La société d'aménagement couvre les départements de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura. Elle a pour mission l'étude, la réalisation, la construction, l'administration, l'animation et la gestion de d'opérations d'aménagement foncier, de réhabilitations de quartiers existants, de constructions d'immeubles, d'opérations liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement, d'équipements et ouvrages nécessaires au développement du territoire.

En tant qu'actionnaire, la CCPH doit désigner un élu pour siéger à l'assemblée générale et un élu pour représenter la CCPH au sein de l'assemblée spéciale. Il peut s'agir de la même personne.

Après appel à candidature, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (43 votes pour et 5 abstentions) ELIT Fernand BURKHALTER en tant qu'élu pour siéger à l'assemblée générale et Jean-Jacques SOMBSTHAY en tant représentant au sein de l'assemblée spéciale.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°099/2020

Objet : Election des représentants de la CCPH au sein d'Action 70

Le Président expose que ACTION 70 est la Société d'Economie Mixte immobilière de la Haute-Saône. Sa mission est d'étudier et de construire des bâtiments.

Elle peut construire, réhabiliter, rénover tout immeuble, local ou ouvrage d'activité nécessaire au développement économique et industriel ou au développement local.

En tant qu'actionnaire, la CCPH doit désigner un représentant afin de siéger au Conseil d'Administration et un représentant à l'Assemblée Générale

Après appel à candidature, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (43 votes pour et 5 abstentions) **ELIT** Fernand BURKHALTER en tant que représentant de la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale et Eric STEIB afin de siéger au Conseil d'Administration.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-099_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOLINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°100/2020

Objet : Lecture et adoption de la charte de l'élu local

Vu l'article L 5211.6 du CGCT qui prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Vu l'article L.1111-1-1 du CGCT : « Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local »

Chartes de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-100_2020-DE



5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020

Le Président,

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-100_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°101/2020

Objet : Adoption de la charte de gouvernance

Préambule

Soucieux d'améliorer le fonctionnement de l'instance de coopération intercommunale du Pays d'Héricourt et d'équilibrer les relations entre la Ville-centre et les villages, les maires ruraux proposent l'adoption d'une charte de gouvernance venant compléter les règles de fonctionnement formel de notre établissement de coopération intercommunale.

Finalités

Pour un territoire qui entretient sa dynamique de développement en cultivant :

- **Un équilibre et une synergie entre une ville forte :** avec une offre de service de proximité et de qualité, un habitat diversifié **et des villages dynamiques :** avec un cadre de vie apprécié, une attractivité évidente ;
- **Une double appartenance au cœur d'un positionnement stratégique**
 - Acteur du pôle métropolitain : accessibilité et mobilité, santé, développement universitaire, développement économique...
 - Partenaire du développement départemental : solidarité sociale, aménagement du territoire, coopération
- **Une prise en compte de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique** dans tous les projets communautaires

Les valeurs et principes partagés de l'intercommunalité

Ensemble, les communes membres souhaitent construire une communauté solidaire, dans le respect de l'identité et de la diversité de chacune des communes, s'appuyant sur la volonté de bâtir un projet de territoire et répondant aux aspirations et aux besoins de ses habitants, de ses acteurs économiques, culturels.

La coopération intercommunale de notre territoire s'appuie sur des axes fondamentaux à savoir :

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-101_2020-DE



La solidarité : consolider des liens entre communes et communauté de communes quelle que soit leur spécificité, liens basés sur des principes de respect et d'échanges mutuels ;

La complémentarité : assurer une réelle complémentarité entre toutes les communes et la ville centre. La complémentarité s'exprime également au travers des bassins de vie autour de la ville centre et des pôles secondaires (Saulnot, Champey, Chalonnvillars) des autres communes membres ;

L'équité et l'égalité : valeurs fondamentales et fédératrices, afin de permettre à chaque citoyen d'avoir accès aux services sur le territoire et afin d'assurer l'équité des communes par rapport aux politiques à mettre en œuvre ;

La coopération : favoriser les démarches participatives au sein du bloc communal /intercommunal mais également envers toutes les structures intéressées par le développement du territoire ;


La mutualisation : rechercher les solutions les plus harmonieuses et les plus cohérentes en matière de services et de moyens pour apporter des réponses adaptées et optimisées en matière d'équipements et de services publics ;

Assurer un développement attractif du territoire. Le respect des valeurs fondatrices de l'intercommunalité, le respect de l'identité des communes et des différentes composantes du territoire, et le respect par les communes du principe d'exclusivité ;

La transparence : La confiance mutuelle et l'engagement de chacun pour la construction du projet de territoire et sa mise en œuvre, reconnaître et respecter le rôle des différentes instances de gouvernance de l'EPCI ; présenter les projets futurs et impliquer les élus communautaires dans les réflexions ; rendre compte des activités de l'intercommunalité et de l'utilisation des ressources de la communauté.

Les principes de fonctionnement

Dans le respect des valeurs énoncées ci-dessus, et en complément des règles qui régissent le fonctionnement de la communauté de communes **la présente charte précise que** :

Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le 
ID : 070-247000722-20200716-101_2020-DE

Le président de la CCPH

Le président défend les intérêts de la Communauté de Communes et s'engage à ne pas privilégier les intérêts de la commune dont il est élu.

Bureau de la Communauté de communes

Réduction du nombre de Vice-présidences mais de vraies délégations : a partir d'une feuille de route élaborée et validée en début de mandat, le ou la Vice-Président(e) dispose de capacités d'initiatives pour rencontrer les acteurs et partenaires de son champ de responsabilités, animer les espaces de concertation nécessaires, marges de manœuvre et rend compte régulièrement au président.

Mise en place d'une conférence des Vice-Présidents(es) se réunissant régulièrement (au moins une fois par trimestre) pour rendre compte de leur activité et échanger sur la visée stratégique de la CCPH.

Mise en place de conseillers délégués qui portent des dossiers : En lien avec les Vice-Présidents(es), les conseillers délégués participeront à la délégation sur des domaines précis.

Ordre du jour des bureaux : Disposer des ordres du jour plusieurs jours avant la réunion. voir distinction entre les points de réflexion donnant lieu à débats et prises de décisions formelles sur des points de gestion. Favoriser et respecter l'expression de l'ensemble des membres.

Démarche participative

Rencontres de la CCPH : Mise en place annuelle d'une rencontre associant l'ensemble des conseils communaux avec des temps d'information et de réflexions thématiques.

Comités de Développement : Mise en place d'un Conseil de développement dont la composition est définie par la conférence des Vice-Présidents.

Communication : revenir à une communication centrée sur l'unique intercommunalité.

Finances

Fond de concours : Mise en place d'un fonds de concours avec une dotation forfaitaire par commune et une majoration à l'habitant.

Pacte Fiscal : Un nouveau pacte fiscal prenant en compte toutes les composantes des ressources et charges communales et visant une meilleure équité entre les contribuables.

Choix des actions financées : Dans le cadre du choix des projets susceptibles de mobiliser des financements par le biais de l'intercommunalité, les règles et modalités de choix et de priorisation devront être définies et validées formellement par le bureau.

PLUI valant SCOT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Schéma de Cohérence Territoriale : traduire notre projet de territoire, sa structuration et l'aménagement équilibré sur l'ensemble de la Communauté de communes dans ce document de référence.

Logistique

Siège de la Communauté de Communes : Une réflexion sera engagée pour la définition, l'implantation du nouveau siège de la Communauté de Communes. Un espace permanent dédié aux élus sera aménagé.

Mutualisation

Mutualisation de Service : Réfléchir à la mutualisation de certaines fonctions, prestations et services pour les communes qui le souhaitent et dans un souci d'efficacité et d'économie.

Matériel mutualisé : Une réflexion sur l'acquisition de matériel mutualisé sera engagée.

Les signataires adhèrent à la présente charte et s'engagent à la respecter et à la faire vivre durant la mandature 2020-2026.

Cette Charte de gouvernance sera susceptible d'évoluer dans le cadre d'un pacte de gouvernance et en constitue le socle fondateur.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre, 2 abstentions) **ADOpte** la charte de gouvernance.

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200716-101_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020

Le Président,

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200716-101_2020-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°102/2020

Objet : Délégation du Conseil Communautaire au Président

Vu les articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du même code.

Le Président de la Communauté de communes et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception des matières suivantes :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président devra rendre compte des attributions exercées par le bureau et lui-même par délégation du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre) **DECIDE** de déléguer au Président les matières suivantes :

- Procéder, dans la limite du montant inscrit au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris des opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires, à la souscription de trésorerie dans la limite de 500 000 €.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 1 500 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, et l'autoriser à signer les documents afférents.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Passer les contrats d'assurance.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le Conseil communautaire.
- Passer des conventions de formation du personnel.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200716-102_2020B-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°103/2020

Objet : Délégation du Conseil Communautaire au Président pour le recrutement de contractuel

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

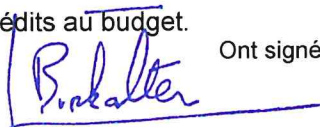
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre) **DECIDE :**

- D'autoriser le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- D'autoriser le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour les besoins de continuité du service pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- D'autoriser le Président à recruter des agents contractuels en contrat de droit privé et à signer les contrats correspondants.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020

Le Président,

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200716-103_2020B-DE